

Résumé

Section A - Introduction et avertissements

Avertissements

Le présent résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus de Base et aux Conditions Définitives applicables. Toute décision d'investir dans les Titres concernés doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus de Base dans son ensemble, y compris tous documents incorporés par référence et les Conditions Définitives applicables. Les investisseurs peuvent être exposés à une perte partielle ou totale de leur investissement. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus de Base et les Conditions Définitives applicables est intentée devant un tribunal d'un État Membre de l'Espace Économique européen, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale de l'État Membre où l'action est intentée, avoir à supporter les frais de traduction de ce Prospectus de Base et des Conditions Définitives applicables avant le début de la procédure judiciaire. Aucune responsabilité civile ne sera recherchée auprès de l'Émetteur ou du Garant dans cet État Membre sur la seule base du présent résumé, y compris sa traduction, à moins que le contenu du résumé ne soit jugé trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus de Base et des Conditions Définitives applicables, ou à moins qu'il ne fournisse pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus de Base et des Conditions Définitives applicables, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans les Titres.

Vous êtes sur le point d'acquérir un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Nom et numéro d'identification internationale de titres (*International Securities Identification Number - ISIN*) des titres

Émission de jusqu'à 200 000 000 EUR de BNP Paribas Issuance BV (NL) Fixed to Floating CMS Linked Coupon 2029 à échéance le 10 mai 2029 - Les titres sont des Certificats. Code ISIN (« **International Securities Identification Number** »): XS2471583752.

Identité et coordonnées de l'émetteur

BNP Paribas Issuance B.V. (l'« **Émetteur** »), Herengracht 595, 1017 CE Amsterdam, Pays-Bas (numéro de téléphone : +31(0)88 738 0000). L'Identifiant d'Entité Légale (LEI) de l'Émetteur est 7245009UXRIGIRYOBR48.

Identité et coordonnées de l'offreur et/ou de la personne demandant l'admission à la négociation

Les Offreurs:

AXA BANK BELGIUM Place du Trône 1, 1000 Brussels, Belgium et CRELAN Boulevard Sylvain Dupuis 251, 1070 Brussels, Belgium

Personne demandant l'admission à la négociation : BNP Paribas Issuance B.V. (l'« **Émetteur** »), Herengracht 595, 1017 CE Amsterdam, Pays-Bas (numéro de téléphone : +31(0)88 738 0000).

Identité et coordonnées de l'autorité compétente approuvant le prospectus

Autorité des Marchés Financiers (« **AMF** »), 17, place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02, France - +33(0)1 53 45 60 00 - www.amf-france.org

Date d'approbation du prospectus

Le Prospectus de Base a été approuvé par l'AMF le 1er juin 2022 sous le numéro d'approbation 22-189, tel que complété de temps à autre.

Section B - Informations clés sur l'émetteur

Qui est l'émetteur des titres ?

Domicile / forme juridique / LEI / droit en vertu duquel l'émetteur opère / pays de constitution

BNPP B.V. a été constituée aux Pays-Bas sous la forme d'une société non cotée en bourse à responsabilité limitée de droit néerlandais, et son siège social est situé Herengracht 595, 1017 CE Amsterdam, Pays-Bas. Identifiant d'Entité Légale (LEI) : 7245009UXRIGIRYOBR48. La note de crédit à long terme de BNPP B.V. est A+ avec perspective stable (S&P Global Ratings Europe Limited) et la note de crédit à court terme de BNPP B.V. est A-1 (S&P Global Ratings Europe Limited).

Activités principales

L'Émetteur a pour activité principale d'émettre et/ou d'acquérir des instruments financiers de toute nature et de conclure des contrats à cet effet pour le compte de différentes entités au sein du Groupe BNPP. Les actifs de BNPP B.V. sont constitués des obligations des autres entités du Groupe BNPP. Les porteurs de Titres émis par BNPP B.V. seront, sous réserve des dispositions de la Garantie pertinente émise par BNPP, exposés à la capacité des entités du Groupe BNPP à exécuter leurs obligations envers BNPP B.V.

Actionnaires principaux

BNP Paribas détient 100 % du capital social de BNPP B.V.

Identité des directeurs généraux clés de l'émetteur

Le Directeur général de l'Émetteur est BNP Paribas Finance B.V. Les Directeurs généraux de BNP Paribas Finance B.V. sont Edwin Herskovic, Erik Stroet, Folkert van Asma, Richard Daelman, Geert Lippens et Matthew Yandle.

Identité des commissaires aux comptes de l'émetteur

Mazars N.V. est le commissaire aux comptes de l'Émetteur. Mazars N.V. est un cabinet d'expertise-comptable indépendant enregistré aux Pays-Bas auprès de la NBA (*Nederlandse Beroepsorganisatie van Accountants*).

Quelles sont les informations financières clés concernant l'émetteur ?

Informations financières clés

Compte de résultat			
	Année	Année -1	
En €	31/12/2021	31/12/2020	
Bénéfice/perte d'exploitation	47 856	54 758	
Bilan			
	Année	Année -1	
En €	31/12/2021	31/12/2020	
Endettement financier net (dette à long terme plus dette à court terme moins trésorerie)	87 075 921 726	69 621 531 827	
Ratio courant (actif courant/passif courant)	1,0	1,0	
Ratio dette sur capitaux propres (total du passif/total des capitaux propres)	133 566	112 649	
Ratio de couverture des intérêts (résultat d'exploitation/charge d'intérêts)	Pas de charge d'intérêts	Pas de charge d'intérêts	
État des flux de trésorerie			
	Année	Année -1	
En €	31/12/2021	31/12/2020	
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	622 151	-563 228	
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	0	0	
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	0	0	

Qualifications dans le rapport d'audit

Sans objet, il n'existe aucune réserve dans le rapport d'audit sur les informations financières historiques contenues dans le Prospectus de Base.

Quels sont les principaux risques spécifiques à l'émetteur ?

Sans objet. BNPP B.V. est une société opérationnelle. La solvabilité de BNPP B.V. dépend de la solvabilité de BNPP.

Section C - Informations clés sur les titres

Quelles sont les principales caractéristiques des titres ?

Type, catégorie et ISIN

Émission de jusqu'à 200 000 000 EUR de titres BNP Paribas IBV (NL) Fixed to Floating CMS Linked Coupon 2029 à échéance le 10 mai 2029 - Les titres sont des Certificats. Code ISIN (« **International Securities Identification Number** »): XS2471583752.

Devise / dénomination / valeur au pair / nombre de titre émis / terme des titres

La devise des Titres est l'euro (« EUR »). Les Titres ont une valeur au pair de 1000 EUR. Jusqu'à 200 000 Titres seront émis. Les Titres seront remboursés le 10 mai 2029.

Droits attachés aux Titres

Maintien de l'Emprunt à son Rang - Les modalités des Titres ne contiendront aucune clause de maintien de l'emprunt à son rang.

Cas de défaut - Les modalités des Certificats prévoient des cas de défaut, y compris le défaut de paiement, le défaut d'exécution ou le non-respect des obligations de l'Émetteur ou du Garant en vertu des Titres ; l'insolvabilité ou la liquidation de l'Émetteur ou du Garant.

Droit applicable - Les Titres sont régis par le droit anglais.

Remboursement : À moins que les Certificats soient remboursés par anticipation ou rachetés et annulés, à la Date de Remboursement, chaque Titulaire recevra un paiement en espèces égal au Montant Notionnel pour chaque Certificat.

Coupon : À chaque Date de Paiement de Coupon Fixe ou chaque Date de Paiement de Coupon Variable, chaque Titulaire recevra un paiement pour chaque Certificat correspondant au Montant Notionnel multiplié par le Taux de Coupon défini pour la Période de Coupon se terminant à cette Date de Paiement de Coupon Fixe ou Date de Paiement de Coupon Variable, le cas échéant.

Taux de Coupon :

Pendant la période comprise entre le 10 mai 2023 inclus et le 10 mai 2026 exclu, le Taux de Coupon à la Date de Paiement du Coupon Fixe sera de 4,00% par an.

Pendant la période comprise entre le 10 mai 2026 inclus et le 10 mai 2029 exclu, le Taux de Coupon à la Date de Paiement du Coupon Variable sera de 2,00 x (EUR CMS 30Y moins EUR CMS 5Y), sous réserve d'un Taux de Coupon minimum de 2,00 % par an et d'un Taux de coupon maximum de 5,00%. Tout Taux de Coupon sera déterminé à la date tombant cinq Jours de Règlement TARGET2 avant le dernier jour de la Période d'Intérêt concernée.

Date d'Émission	10 mai 2023	Prix d'Émission (par Certificat)	100 %
Date de Remboursement Final	10 mai 2029	Devise du Produit	EUR
Dates de Paiement de Coupon Fixe	Le 10 mai de chaque année à compter du 10 mai 2024 inclus et jusqu'au 10 mai 2027 inclus (sous réserve d'ajustements)	Montant Nominal (par certificat)	1.000 EUR
Dates de Paiement de Coupon Variable	Le 10 mai de chaque année à compter du 10 mai 2027 inclus et jusqu'au 10 mai 2029 inclus (sous réserve d'ajustements)		
EUR CMS 30 ans	Le swap de taux d'intérêt EUR avec une échéance de 30 ans qui figure sur Reuters « ICESWAP2 » (ou sur toute page lui succédant) à 11 h 00, heure de Francfort.		
EUR CMS 5 ans	Le swap de taux d'intérêt EUR avec une échéance de 5 ans qui figure sur Reuters « ICESWAP2 » (ou sur toute page lui succédant) à 11 h 00, heure de Francfort.		

Assemblées - Les modalités des Titres contiendront des dispositions relatives à la convocation d'assemblées générales des titulaires de ces Titres, afin d'examiner des questions affectant leurs intérêts en général. Ces dispositions permettront à des majorités définies de lier tous les titulaires, y compris ceux qui n'auront pas assisté ni voté à l'assemblée concernée et ceux qui auront voté d'une manière contraire à celle de la majorité.

Représentant des titulaires - Aucun représentant des Titulaires n'a été nommé par l'Émetteur.

Ancienneté des titres

Les Titres constituent des obligations non assorties de sûretés et non subordonnées de l'Émetteur qui viennent au même rang entre eux.

Restrictions de la libre négociation des titres

Il n'existe pas de restrictions de la libre négociation des Titres.

Dividende ou politique de paiement

Non applicable

Où les titres seront-ils négociés ?

Admission à la négociation

Non applicable

Existe-t-il une garantie attachée aux titres ?

Nature et portée de la garantie

Les obligations au titre de la garantie sont des obligations privilégiées de premier rang (au sens de l'article L.613-30-3-I-3° du Code monétaire et financier) et des obligations non assorties de sûretés de BNPP et seront de même rang que ses autres obligations privilégiées de premier rang et non assorties de sûretés actuelles et futures, sous réserve des exceptions qui peuvent de temps à autre être obligatoires en vertu du droit français.

Dans le cas d'un bail-in de BNPP mais pas de BNPP B.V., les obligations et/ou montants dus par BNPP au titre de la garantie seront réduits afin d'illustrer toute modification ou réduction appliquée au passif de BNPP, suite au bail-in de BNPP par un régulateur compétent (y compris dans une situation où la Garantie elle-même ne fait l'objet d'aucun bail-in).

Le Garant garantit inconditionnellement et irrévocablement à chaque Titulaire que, si pour quelque raison que ce soit, BNPP B.V. ne verse pas une somme qu'elle doit payer ou ne remplit pas une autre obligation liée aux Titres à la date spécifiée pour ce paiement ou l'exécution de cette obligation, conformément aux Conditions, le Garant paiera cette somme dans la devise dans laquelle le paiement est dû, en fonds immédiatement disponibles, ou, le cas échéant, remplira ou fera remplir l'obligation concernée à la date prévue pour l'exécution.

Description du Garant

Les Titres seront inconditionnellement et irrévocablement garantis par BNP Paribas (« BNPP » ou le « Garant ») en vertu d'un acte de garantie de droit France signé par BNPP le 1er juin 2022 (la « Garantie »).

Le Garant a été constitué en France sous la forme d'une société anonyme de droit français et agréée en qualité de banque, dont le siège social est situé 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris, France. Identifiant d'Entité Légale (LEI) : ROMUWSFPU8MPRO8K5P83.

Les notations de crédit à long terme de BNPP sont A+ avec perspective stable (S&P Global Ratings Europe Limited), Aa3 assortie d'une perspective stable (Moody's Investors Service Ltd.), AA- avec perspective stable (Fitch Ratings Ireland Limited) (la note à long terme attribuée à la dette senior privilégiée de BNPP par Fitch Ratings Ireland Limited) et AA (faible) avec perspective stable (DBRS Rating GmbH) et les notations de crédit à court terme de BNPP sont A-1 (S&P Global Ratings Europe Limited), P-1 (Moody's Investors Service Ltd.), F1+ (Fitch Ratings Ireland Limited.) et R-1 (middle) (DBRS Rating GmbH).

La structure de BNP Paribas repose sur trois pôles opérationnels : Corporate & Institutional Banking (CIB), Commercial, Personal Banking & Services (CPBS) et Investment & Protection Services (IPS).

Corporate and Institutional Banking (CIB) : Global Banking, Global Markets et Securities Services.

Commercial, Personal Banking & Services (CPBS) :

- **Commercial & Personal Banking dans la zone euro** : Commercial & Personal Banking en France (CPBF), BNL banca commerciale (BNL bc), Commercial & Personal Banking en Italie, Commercial & Personal Banking en Belgique (CPBB), Commercial & Personal Banking au Luxembourg (CPBL).

- *Commercial & Personal Banking en dehors de la zone euro, organisé autour de* : la région Europe-Méditerranée, couvrant les activités Commercial & Personal Banking en dehors de la zone euro et des États-Unis, en particulier en Europe centrale et orientale, en Turquie et en Afrique, et BancWest aux États-Unis.

- *Métiers spécialisés* : BNP Paribas Personal Finance, Arval et BNP Paribas Leasing Solutions, les nouveaux métiers numériques spécialisés (en particulier Nickel, Floa, Lyf) et BNP Paribas Personal Investors.

Investment & Protection Services (IPS) : Assurance (BNP Paribas Cardif), gestion d'actifs et de patrimoine : BNP Paribas Asset Management, BNP Paribas Real Estate, BNP Paribas Principal Investments (gestion du portefeuille d'investissements industriels et commerciaux cotés et non cotés du Groupe BNP Paribas) et BNP Paribas Wealth Management.

Au 31 décembre 2022, les principaux actionnaires étaient la Société Fédérale de Participations et d'Investissement (« SFPI ») une société anonyme d'intérêt public agissant pour le compte de l'État belge détenant 7,8 % du capital social, BlackRock Inc. détenant 6,0 % du capital social, Amundi détenant 6,0 % du capital social et le Grand-Duché de Luxembourg détenant 1,0 % du capital social.

Informations financières clés pour évaluer la capacité du garant à remplir ses engagements en vertu de la garantie

	Année	Année 1	Année 2
En millions €	31/12/2022*	31/12/2021*	31/12/2020
Revenu net d'intérêts	20,831	19,238	21,312
Produit net des honoraires et commissions	10,178	10,362	9,862
Gain net sur instruments financiers	9,455	7,777	7,146
Revenus	47,631	43,762	44,275
Coût du risque	-3,004	-2,971	-5,717
Revenu d'exploitation	12,932	11,325	8,364
Résultat net attribuable aux actionnaires	10,196	9,488	7,067
Bénéfice par action (en euros)	7.80	7.26	5.31
		Bilan	
En millions €	31/12/2022*	31/12/2021*	31/12/2020
Total de l'actif	2,666,376	2,634,444	2,488,491
Titres de créance	224,603	220,106	212,351
Dont créances privilégiées de premier rang à moyen/long terme	58,899**	78,845**	82,086**
Dettes subordonnées	24,832	25,667	23,325
Prêts et créances sur la clientèle (nets)	857,020	814,000	809,533
Dépôts de la clientèle	1,008,054	957,684	940,991
Capitaux propres (part du Groupe)	121,792	117,886	112,799
Créances douteuses / encours brut**	1.7%	2.0%	2.1%
Ratio de fonds propres de common equity Tier 1 (CET1)	12.3%	12.9%	12.8%
Ratio d'adéquation des fonds propres	16.2%	16.4%	16.4%
Ratio de levier****	4.4%	4.1%	4.4%

(*) Application de la norme IFRS 5

(**) Portée réglementaire

(***) Prêts douteux (stade 3) à la clientèle et à des établissements de crédit, non nets de garanties, y compris au bilan et hors bilan et titres de créance évalués au coût amorti ou à la juste valeur en capitaux propres communiqués dans l'encours brut de prêts à la clientèle et aux établissements de crédit, au bilan et hors bilan et y compris les titres de créance évalués au coût amorti ou à la juste valeur en capitaux propres (hors assurance).

(****) Sans l'effet de la dérogation temporaire pour les dépôts auprès des banques centrales de l'Eurosystème (calculée conformément au règlement (UE) 2020/873, article 500b). L'exemption temporaire des dépôts auprès des banques centrales de l'Eurosystème a pris fin le 31 mars 2022. Entre le 30 septembre 2021 et le 31 mars 2022, le Groupe n'a pas opté pour cette exemption temporaire.

Principaux facteurs de risque liés au Garant

1. Toute augmentation substantielle des provisions ou tout engagement insuffisamment provisionné exposé au risque de crédit et au risque de contrepartie pourrait peser sur les résultats et sur la situation financière du groupe BNP Paribas
2. Toute interruption ou défaillance des systèmes informatiques du groupe BNP Paribas pourrait provoquer des pertes significatives d'informations relatives aux clients, nuire à la réputation du groupe BNP Paribas et provoquer des pertes financières
3. Les fluctuations de marché et la volatilité exposent le groupe BNP Paribas au risque de pertes substantielles dans le cadre de ses activités de marché et d'investissement
4. Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés du groupe BNP Paribas ainsi que de la propre dette du groupe BNP Paribas pourraient avoir un effet négatif sur son résultat net et sur ses capitaux propres
5. L'accès du groupe BNP Paribas au financement et les coûts de ce financement pourraient être affectés de manière défavorable en cas de résurgence de crises financières, de détérioration des conditions économiques, de dégradation des notations, d'accroissement des spreads de crédit ou d'autres facteurs
6. Les conditions économiques et financières défavorables ont eu dans le passé et pourront avoir à l'avenir un impact sur le groupe BNP Paribas et sur les marchés dans lesquels il opère
7. Les mesures législatives et réglementaires prises ces dernières années, en particulier en réponse à la crise financière mondiale, ainsi que les nouvelles propositions de loi pourraient affecter de manière substantielle le groupe BNP Paribas ainsi que l'environnement financier et économique dans lequel il opère

8. En cas de non-conformité avec les lois et règlements applicables, le groupe BNP Paribas pourrait être exposé à des amendes significatives et d'autres sanctions administratives et pénales, et pourrait également subir des pertes dans le cadre de litiges connexes (ou non connexes) avec des parties privées

9. Les épidémies et pandémies y compris la pandémie de coronavirus (COVID-19) en cours et leurs conséquences économiques pourraient affecter négativement l'activité, les opérations, les résultats et la situation financière du Groupe

Quels sont les principaux risques spécifiques aux titres ?

Principaux facteurs de risque spécifiques aux titres

Il y a également les risques associés aux Titres, notamment :

1. Risque relatif à la structure des Titres :

Le taux variable de rendement des Titres et la date de remboursement des Titres dépendent de la performance des EUR CMS 30Y et EUR CMS 5Y.

2. Risques relatifs aux perturbations et ajustements :

Si un Événement de l'Administrateur ou de Référence se produit, les Titres pourraient faire l'objet d'ajustements ou d'un remboursement anticipé. Ces conséquences pourraient avoir un effet négatif important sur la valeur et la liquidité des Titres et/ou sur le rendement qu'un Titulaire peut espérer recevoir sur son investissement.

3. Risque relatif aux marchés sur lesquels sont négociés les titres :

Le cours des Titres peut être affecté par différents facteurs, y compris, sans s'y limiter, le temps restant jusqu'à la date de remboursement prévue des Titres. La possibilité que la valeur et le cours des Titres fluctuent (de manière positive comme négative) dépend d'un certain nombre de facteurs, que les investisseurs doivent examiner attentivement avant d'acheter ou de vendre des Titres.

4. Risques juridiques :

Les modalités des Titres contiendront des dispositions relatives à la convocation d'assemblées générales des titulaires de ces Titres, afin d'examiner des questions affectant leurs intérêts en général. Ces dispositions permettront à des majorités définies de lier tous les titulaires, y compris ceux qui n'auront pas assisté ni voté à l'assemblée concernée et ceux qui auront voté d'une manière contraire à celle de la majorité.

Section D - Informations clés sur l'offre de titres au public et/ou l'admission à la négociation sur un marché réglementé

Dans quelles conditions et selon quel calendrier puis-je investir dans ce titre ?

Conditions générales, modalités et calendrier prévu de l'offre

Les titres seront offerts au public entre le 20 avril 2023 inclus et le 05 mai 2023 inclus, sous réserve de toute clôture anticipée ou prolongation de la période d'offre.

Estimation du total des frais liés à l'émission et/ou l'offre, y compris l'estimation des frais facturés à l'investisseur par l'émetteur ou l'offreur

Il n'existe pas de frais facturés aux investisseurs par l'émetteur.

Qui est l'offreur et/ou la personne demandant l'admission à la négociation ?

Description de l'offreur et/ou de la personne demandant l'admission à la négociation

Les Offreurs:

AXA BANK BELGIUM Place du Trône 1, 1000 Brussels, Belgium et CRELAN Boulevard Sylvain Dupuis 251, 1070 Brussels, Belgium

Personne demandant l'admission à la négociation : BNP Paribas Issuance B.V. (l'« Émetteur »), Herengracht 595, 1017 CE Amsterdam, Pays-Bas (numéro de téléphone : +31(0)88 738 0000).

Pourquoi le présent prospectus est-il édité ?

Utilisation et montant net estimé des produits

Les produits nets de l'émission des Titres seront affectés aux besoins généraux de financement de l'Émetteur. Ces produits pourront être utilisés pour maintenir des positions sur des contrats d'options, des contrats à terme ou d'autres instruments de couverture.

Produit net estimé : Jusqu'à 200 000 000 EUR

Contrat de prise ferme

Aucun contrat de prise ferme n'est conclu.

Principaux conflits d'intérêts relatifs à l'offre ou à l'admission à la négociation

BNP Paribas et ses filiales peuvent également avoir conclu, et pourraient dans le futur conclure des transactions en tant que banque d'investissement ou banque commerciale avec, et peuvent fournir des services à, l'Émetteur et le Garant et leurs filiales respectives dans le cadre d'activités courantes.

Différentes entités au sein du Groupe BNPP (y compris l'Émetteur et le Garant) et leurs Filiales assument différentes fonctions en lien avec les Titres, y compris Émetteur des Titres et Agent de Calcul des Titres, ce qui peut entraîner de potentiels conflits d'intérêts.

BNP Paribas, qui agit en tant qu'Agent de Calcul, est une Filiale de l'Émetteur et du Garant et de potentiels conflits d'intérêts peuvent exister entre cette entité et les porteurs de Titres, y compris concernant certaines décisions et certains jugements que l'Agent de Calcul doit prendre. Les intérêts économiques de l'Émetteur et de BNP Paribas en tant qu'Agent de Calcul sont potentiellement défavorables aux intérêts des Titulaires en tant qu'investisseurs dans les Titres.

Exception faite de ce qui est mentionné ci-dessus, aucune personne intervenant dans l'émission des Titres ne détient, à la connaissance de l'Émetteur, un intérêt pouvant influencer sensiblement sur l'offre, y compris des intérêts conflictuels.